

NOUVEL EXPERT AUDIT

14 rue de La Tranchée – 86000 POITIERS . Tél. 05 49 88 02 99 . Mail : cacpoitiers@nouvelexpert.fr

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2018

**ASSOCIATION FEDERATION DES
OEUVRES LAIQUES**

18 RUE DE LA BROUETTE DU VINAIGRIER – 86000 POITIERS

Exercice clos le 31/12/2018

Bruno Saoud, Sylvain Gilet, Éric Saoud

Société A Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes inscrite à la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris
au capital de 10 000 € - RCS Poitiers 831 311 402 - Siège social : 14 rue de La Tranchée - 86000 POITIERS



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2018

Mesdames, Messieurs

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période de l'exercice à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

- Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des actifs physiques détenus par votre entité, nous nous sommes assurés, par le biais de sondages et de contrôle arithmétiques, de la correcte comptabilisation de ceux-ci
- Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des créances clients/adhérents, nous nous sommes assurés, par le contrôle de l'apurement et du cut off, de leur correcte comptabilisation, et du contrôle des avoirs.
- Dans le cadre de notre appréciation des dettes fournisseurs, nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de confirmation directe du contrôle de l'apurement et du cut off ainsi que de leur correcte comptabilisation.
- Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des estimations comptables significatives retenues par le biais de sondage de pièces justificatives et de prise d'information auprès des décideurs des éventuels montants estimés
- S'agissant des méthodes retenues pour la comptabilisation des subventions, nous avons procédé aux diligences suivantes afin de vérifier leur existence, leur réalité et leur exhaustivité : confirmation directe, pointage exhaustif des conventions signées au cours de l'exercice ou ayant un impact sur l'exercice en cours, correcte comptabilisation des subventions obtenues et des sommes perçues ou décaissées au titres de ces conventions, revue du contrôle interne du suivi des actions ou des investissements liés aux conventions.
- Dans le cadre de notre appréciation des dettes et créances souscrites et détenues auprès de l'état, nous avons procédé à des contrôles en rapprochant la DSN et le journal des salaires avec les montants comptabilisés, et également aux vérifications appropriées concernant les reçus libératoires de taxes et impôts ainsi que l'apurement des montants inscrits en comptabilité.

IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant les organes de gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, le 24 mai 2019

P/ NOUVEL EXPERT AUDIT

Bruno SAOUD

Commissaire aux Comptes

Mandataire social

COMPTES ANNUELS ANNEXES

BILAN ACTIF

© Sage - Sage 100c Comptabilité Standard 3.10

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles	14 144,27	9 570,80	4 573,47	4 573,47	-
Autres immob. incorporelles	14 144,27	9 570,80	4 573,47	4 573,47	-
Immobilisations corporelles	2 314 816,25	1 580 505,57	734 310,68	432 436,72	301 874
Terrains	192 848,01		192 848,01	192 848,01	-
Constructions	1 103 007,55	988 370,08	114 637,47	139 712,50	- 25 075
Installations techn., mat., outil	390 628,86	363 546,27	27 082,59	31 395,42	- 4 313
Autres immob. corporelles	246 147,26	228 589,22	17 558,04	30 957,03	- 13 399
Immobilisations en cours	344 660,81		344 660,81		344 661
Avances & acomptes	37 523,76		37 523,76	37 523,76	-
Immobilisations financières	26 438,44		26 438,44	26 438,44	-
Prêts					
Autres immob. financières	26 438,44		26 438,44	26 438,44	-
TOTAL I	2 355 398,96	1 590 076,37	765 322,59	463 448,63	301 874
Stocks et en-cours					
Avances & acomptes versés/com.				3 624,01	- 3 624
Fournisseurs, avances & acptes				3 624,01	- 3 624
Clients et comptes rattachés	492 953,01	21 277,85	471 675,16	262 018,79	209 656
Clients et comptes rattachés	492 953,01	21 277,85	471 675,16	262 018,79	209 656
Autres Créances	62 816,30		62 816,30	174 969,76	- 112 153
Personnel	105,70		105,70		106
Organismes sociaux	166,97		166,97		167
Etat - Impôts et taxes	158,04		158,04		158
Autres	62 385,59		62 385,59	174 969,76	- 112 584
Valeurs mobilières de placement					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	150 602,86		150 602,86	271 966,24	- 121 363
Disponibilités	127 506,75		127 506,75	248 595,77	- 121 089
Charges constatées d'avance	23 096,11		23 096,11	23 370,47	- 274
TOTAL II	706 372,17	21 277,85	685 094,32	712 578,80	- 27 484
Charges à répartir s/plusieurs ex. Primes remb. des emprunts Ecart de conversion actif				3 993,00	- 3 993
TOTAL ACTIF	3 061 771,13	1 611 354,22	1 450 416,91	1 180 020,43	270 396

BILAN PASSIF

© Sage - Sage 100c Comptabilité Standard 3.10

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves	655 241,27	836 153,65	- 180 912
Fonds asso.sans droit de reprise	534 368,49	534 368,49	-
Ecart de réévaluation	509 828,86	509 828,86	-
Report à nouveau	- 208 043,70	- 254 149,85	46 106
Résultat de l'exercice	- 180 912,38	46 106,15	- 227 019
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Fonds dédiés	2 000,00	2 000,00	-
Fonds dédiés s/ subv.fonctionnement	2 000,00	2 000,00	-
	657 241,27	838 153,65	180 912
Provisions pour risques et charges	107 061,05	108 265,98	1 205
Provisions pour risques & charges	107 061,05	108 265,98	1 205
	107 061,05	108 265,98	- 1 205
Dettes	686 114,59	233 600,80	452 514
Emprunts & dettes financières	371 792,43	26 361,29	345 431
Emprunts et dettes financ. divers			-
Av. & ac. reçus s/com. en cours		15 700,36	- 15 700
Dettes fourniss. & cptes rattachés	147 251,66	49 342,68	97 909
Dettes fiscales et sociales	69 215,38	91 063,66	- 21 848
Dettes sur immo. & cptes rattachés			-
Autres dettes	97 855,12	12 498,00	85 357
Produits constatés d'avance		38 634,81	- 38 635
	686 114,59	233 600,80	452 514
Ecarts de conversion passif (V)			-
Ecarts de conversion passif			-
			-
	1 450 416,91	1 180 020,43	270 396

Visé par le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

© Sage - Sage 100c Comptabilité Standard 3.10

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Montant net Chiffre d'affaires (A)	1 053 502,05	1 022 930,80	30 571
Ventes de marchandises	341,50	3 787,83	3 446
Production vendue (B&S)	1 053 160,55	1 019 142,97	34 018
Autres produits d'exploitation (B)	673 589,57	846 399,70	172 810
Production stockée			-
Production immobilisée			-
Subventions d'exploitation	205 674,02	258 882,50	53 208
Reprise /prov. & transferts charge	61 926,03	200 247,61	138 322
Autres produits	405 989,52	387 269,59	18 720
Total produits d'exploitation (I)	1 727 091,62	1 869 330,50	- 142 239
Quote part de résultat s/opérations faites en commun -Excédent (II)			
PRODUITS FINANCIERS (III)			
De participations			-
D'autres valeurs mobil. & créances			-
Autres intérêts et produits assim.	248,91	2 410,23	2 161
Reprise/provis. & transf. charges			-
Différ. positives de change			-
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.			-
Total des produits financiers (III)	248,91	2 410,23	- 2 161
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			
Sur opérations de gestion	900,00	30 037,07	29 137
Sur opér. de capital, cess. actifs	2 900,00		2 900
Sur opér. de capital, subv. d'inv.			-
Autres opér. de capital			-
Reprises/prov. & transf. de charges			-
Total des produits exceptionnels (IV)	3 800,00	30 037,07	- 26 237
Solde débiteur	180 912,38		180 912
Perte	180 912,38		180 912
			-
TOTAL GENERAL (PRODUITS)	1 912 052,91	1 901 777,80	10 275

Visé par le Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RESULTAT

© Sage - Sage 100c Comptabilité Standard 3.10

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
CHARGES D'EXPLOITATION			
Coût d'achat des marchandises			
Achats de marchandises		32 345,02	- 32 345
Variations de stocks de march.		32 345,02	- 32 345
Consommation exercice /tiers	710 072,87	542 892,63	167 180
Achats mat. 1ère & autres approv.			
Var. stocks Mat./approv.			
Autres achats et charges externes	710 072,87	542 892,63	167 180
Impôts, taxes et vers. assimilés	38 356,68	39 413,00	- 1 056
Impôts, taxes et vers/ assimilés	38 356,68	39 413,00	- 1 056
Charges du personnel	985 300,29	1 041 365,71	- 56 065
Salaire et traitements	729 262,83	775 451,44	- 46 189
Charges sociales	256 037,46	265 914,27	- 9 877
Dotations aux amortis. & provisions	52 361,93	81 781,55	- 29 420
Amort. sur immobilisations	52 361,93	61 698,38	- 9 336
Provis. sur immobilisations		17 081,60	- 17 082
Provis. sur actif circulant		3 001,57	- 3 002
Amort. pour risque et charges			-
Autres charges	122 758,72	101 392,57	21 366
Autres charges	122 758,72	101 392,57	21 366
Total charges d'exploitation (I)	1 908 850,49	1 839 190,48	69 660
Quote part de résultat s/opérations faites en commun - Déficit (II)			
CHARGES FINANCIERES (III)			
Dot. aux amort. & aux provisions		2 000,00	- 2 000
Intérêts et charges assimilées	2 530,58	333,39	2 197
Charges nettes/cess. mob. de plac.			-
Total charges financières (III)	2 530,58	2 333,39	197
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			
Sur opérations de gestion	671,84	9 222,71	- 8 551
Sur opérations en capital		4 925,07	- 4 925
Dotations aux amort. & provis.			-
Total charges exceptionnelles (IV)	671,84	14 147,78	- 13 476
Solde créditeur			
Bénéfice		46 106,15	- 46 106
		46 106,15	- 46 106
			-
TOTAL GENERAL (CHARGES)	1 912 052,91	1 901 777,80	10 275

Visé par le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

1. PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES

Rappel des principes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, en respectant les principes et méthodes généralement admis.

A. COMPTABILISATION DISTINCTE DES ASSOCIATIONS UFOLEP ET USEP

La comptabilisation des opérations de ces deux associations s'effectue depuis 1995 indépendamment de la comptabilité de la FOL.

B. IMMOBILISATIONS

Visé par le Commissaire aux Comptes

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (TVA comprise). Les amortissements pour dépréciation sont les amortissements économiquement justifiés. Ils sont calculés en mode linéaire.

L'association a procédé à la réévaluation des bâtiments en 1991, cette réévaluation a permis de constater une réévaluation de 509 829 €:

Bâtiment principal :	334 162 €
Terrain :	175 667 €

C. SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Les subventions d'équipement considérées comme non renouvelables ne font pas l'objet d'une reprise au compte de résultat.

D. FONDS ASSOCIATIFS

Le compte Report à nouveau est maintenu, il a été diminué du résultat 2017.

Le compte Report à nouveau est donc d'un montant de – 208 044 €.

Le calcul de l'engagement de départ en retraite des salariés permanents de la FOL a été effectué : il a été porté à un montant de 107 062 € au 31/12/2018.

Le montant du Fonds associatif est à ce jour de 410 240 €.

E. PROVISIONS

Les provisions pour clients douteux en 2018 ont été diminuées, sur le montant des créances douteuses datant de 2014 et 2015.

Créances	21 047 €	Provisions	21 278 €
----------	----------	------------	----------

F. EMPRUNTS EN COURS

Emprunt auprès du Crédit Coopératif	
montant emprunté :	50 000.00 €
durée :	5 ans
montant mensuel du remboursement	868.26 €
capital restant dû au 31/12/2018	14 639.53 €
fin : mai 2020	

Emprunt auprès du Crédit Coopératif	
montant emprunté au 31/12/2018 :	357 152.90 €
sur un montant total d'emprunt de :	450 000.00 €
durée : 16 ans	16 ans
montant mensuel du remboursement	0 €
Remboursement d'intérêts seul pour 2018	
capital restant dû au 31/12/2018	357 152.90 €
fin : mars 2035	

Visé par le Commissaire aux Comptes

G. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Aucune provision pour charge n'a été établie en 2018.

H. EVENEMENTS PARTICULIERS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Aucun événement particulier n'est intervenu depuis la clôture.

2. INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A. PRODUITS FINANCIERS

La comptabilisation des produits financiers s'est effectuée sur les opérations constatées au cours de l'exercice comptable.

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Aucune contribution volontaire en nature n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2018.

C. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels :
Néant

Charges exceptionnelles :
Charges sur exercices antérieurs – régularisations MSA 2017

3. INFORMATIONS SUR LE BILAN

A. ACTIF IMMOBILISE

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières
Valeur en début d'exercice	14 145 €	1 923 057 €	26 438 €
Augmentation (investissements)		9 575 €	
Diminution (cessions, mise au rebut)			
Valeur en fin d'exercice	14 145 €	1 932 632 €	26 438 €

Immobilisations en cours (travaux sous-sol) : 382 185 €

AMORTISSEMENTS

Visé par le Commissaire aux Comptes

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières
Valeur en début d'exercice	9 571 €	1 528 144 €	
Dotation		52 362 €	
Reprises			
Valeur en fin d'exercice	9 571 €	1 580 506 €	

B. CREANCES ET DETTES

CREANCES	à moins d'un an	de un à cinq ans
CLIENTS	492 953 €	
CREANCES DIVERSES	62 816 €	
PRODUITS A RECEVOIR	17 242 €	

DETTES	à moins d'un an	de un à cinq ans
FOURNISSEURS	147 252 €	
DETTES FISCALES & SOCIALES	69 215 €	
AUTRES DETTES	97 855 €	

DETTES FINANCIERES	à moins d'un an	de un à cinq ans
EMPRUNT Crédit Coopératif	33 634.19 €	431 005.34 €

Visé par le Commissaire aux Comptes

C. PROVISIONS

	Provisions Fonds dédiés	Provisions pour clients douteux
Valeur en début d'exercice	2 000 €	21 278 €
Augmentation		
Diminution (reprise)		
Valeur en fin d'exercice	2 000 €	21 278 €

	Provisions pour retraites	Provisions pour risques
Valeur en début d'exercice	108 266 €	
Augmentation		
Diminution (reprise)	1 205 €	
Valeur en fin d'exercice	107 061 €	

D. COMPTE DE REGULARISATION

1. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 23 096 €

- Apac assurances 12 085
- Lms..... 2 055
- Publicité 7 239
- Maintenance 1 372
- Divers 345

Visé par le Commissaire aux Comptes

2. PRODUITS A RECEVOIR 17 242 €

- Aide à l'emploi..... 5 207
- APAC assurances..... 4 935
- Subvention FONJEP 7 100

E. TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur les nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
DDCS Rass serv civ	4 000 €	2 000 €			2 000 €
	Total	2 000 €			2 000 €

F. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à le fin de l'exercice
FONDS ASSOCIATIFS	410 240 €			410 240 €
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	124 129 €			124 129 €
ECART DE REEVALUATION	509 829 €			509 829 €
RESERVES				
REPORT A NOUVEAU	- 254 150 €	46 106 €		- 208 597 €
RESULTAT EXERCICE	46 106 €		227 018 €	- 180 912€
PROVISIONS REGLEMENTEES				

G. TABLEAU DES REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES

La rémunération des trois plus hauts cadres responsables (bénévoles et salariés) pour l'année 2018 est la suivante :

Salaires : 109 630 € dont Avantages en nature : 1 636 €